



Wallonie

Annexe n°26

Communes de Grâce-Hollogne, de Saint-Nicolas et Ville d'Ans

## URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Les Collèges communaux de Grâce-Hollogne, de Saint-Nicolas et d'Ans font savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial et du Code de l'Environnement, le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisation avec création et modification de voiries communales (projet de catégorie B soumis à évaluation des incidences sur l'environnement).

Le demandeur est la S.A. des Charbonnages du Bonnier dont les bureaux se trouvent à Grâce-Hollogne, rue Joseph Dejardin, 39.

Les terrains concernés sont situés à Grâce-Hollogne, entre les rues du Charbonnage, du Bonnier, Hector Denis et Mathieu de Lexhy, et cadastrés 1<sup>ère</sup> division - section A - n°201D, 202C, 202D, 203E3, 204B, 226A/2, 226P19 et 226X17.

Le projet consiste en l'urbanisation de la Paire Nord du Charbonnage du Bonnier (couverte par le SAR LG01 Bonnier-Valentin) et présente les caractéristiques suivantes :

- **Projet destiné au logement multi-résidentiel et unifamilial, auquel s'ajoutent des commerces et/ou services et une fonction communautaire.**

L'enquête publique est réalisée en vertu :

- de l'article R.IV.40-1, §1<sup>er</sup>, 2° et 3° du Code du Développement Territorial ;
- de l'article R.IV.40-2, §1<sup>er</sup>, 1° et 2° du Code du Développement Territorial ;
- des articles R.IV.40-1, §1<sup>er</sup>, 7° et D.IV.41 du Code du Développement Territorial ;
- (création et modification de voiries communales – décret du 06/02/2014)
- des articles D.29-7 à D.29-19 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.  
(enquête sur les communes de Grâce-Hollogne, de Saint-Nicolas et sur la ville d'Ans)

Le dossier peut être consulté en partie sur le site internet de la Commune de Grâce-Hollogne ou durant la période d'enquête, **uniquement sur rendez-vous**, aux adresses suivantes selon votre commune :

<b>Département Urbanisme</b> <b>Rue des XVIII Bonniers, 90</b> <b>4460 GRACE-HOLLOGNE</b> <b>(uniquement sur RDV au</b> <b>04/231.48.74)</b> du lundi au jeudi de 8h15 à 11h45 et de 13h00 à 16h30 les mercredis de 16h30 à 20h00 (excepté le 1 <sup>er</sup> mai) le mardi 30 avril de 16h30 à 20h00	<b>Service Urbanisme</b> <b>Rue des Botresses, 2</b> <b>4420 SAINT-NICOLAS</b> <b>(uniquement sur RDV au</b> <b>04/239.97.70)</b> les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 les jeudis jusqu'à 20h00	<b>Service Urbanisme</b> <b>Esplanade de l'Hôtel communal,</b> <b>1</b> <b>4430 ANS</b> <b>(uniquement sur RDV au</b> <b>04/247.72.41 ou au</b> <b>04/247.72.47)</b> les jours ouvrables de 8h00 à 16h30
--	--	---

**L'enquête publique est ouverte le lundi 15/04/2024 et clôturée le mardi 14/05/2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser aux Collèges communaux,

- par courrier ordinaire aux adresses reprises plus haut
- remises aux Département/Services Urbanisme dont les bureaux se trouvent aux adresses reprises plus haut

L'enveloppe ou la télécopie portera la mention : **PURB 2353183**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès des Département/Services Urbanisme ou lors des séances de clôture de l'enquête.

Les séances de clôture de l'enquête publique auront lieu **sur rendez-vous** aux adresses reprises plus haut :

le mardi 14/05/2024 à 11h00	le mardi 14/05/2024 à 11h00	le mardi 14/05/2024 à 11h00
-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Les personnes chargées de donner des explications sur le projet sont :

Mme M. Closon (04/231.48.74)	Mme A. Levatino (04/239.97.70)	M. P. Michel ou Mme F. Juvéyns (04/247.72.41 ou 04/247.72.47)
---------------------------------	-----------------------------------	--

Visa de service,

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,  
Stéphane NAPORA



Le Bourgmestre,  
Maurice MOTTARD